



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Cabinet*  
*Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 16 juillet 2012

## **INFORMATION MEDIAS**

### **La fonction publique communale achève sa mise en place avec la publication au JOPF, le 12 juillet 2012, de 37 arrêtés du Haut-Commissaire**

La fonction publique communale est devenue une réalité en août et novembre 2011 avec la publication des décrets d'application de l'ordonnance du 4 janvier 2005 qui ont permis notamment la création du centre de gestion et de formation ainsi que l'installation du conseil supérieur de la fonction publique des communes de Polynésie française.

Après une longue période de préparation et une large concertation avec les élus communaux et les organisations syndicales, la phase de mise en œuvre concrète peut débuter avec la publication au Journal officiel de la Polynésie française, le 12 juillet 2012, de 37 arrêtés du Haut-Commissaire dont l'entrée en vigueur est prévue le 1<sup>er</sup> août 2012.

La fonction publique communale va modifier en profondeur l'organisation administrative des services communaux et de leurs groupements ainsi que la situation de leurs agents. Elle vise à doter les agents communaux d'un statut uniforme de fonctionnaire mais aussi à assurer aux maires un recrutement transparent et de qualité.

L'ensemble des textes de la fonction publique communale est consultable sur le site internet du Haut-Commissariat (<http://www.haut-commissariat-polynesie-francaise.pf>)

## **Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.prf.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.prf.gouv.fr)  
[www.haut-commissariat-polynesie-francaise.pf](http://www.haut-commissariat-polynesie-francaise.pf)